



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 011 /AONO/C-KRI/CIPM/2026 DU 26 MARS 2026, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BLOC DE MATERNITE AU
CSI DE PAR-PAR, DANS LA COMMUNE DE KOUSSERI, DEPARTEMENT DU LOGONE
ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD

Financement : BIP MINSANTE/Exercice 2026

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de KOUSSERI, Maitre d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de KOUSSERI un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux de construction du bloc de maternité au centre de santé intégré de Par-Par, dans la Commune de KOUSSERI, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.

2. ALLOTISSEMENT

L'ensemble des travaux est divisé comme indiqués ci-dessous :

N° lots	Désignation	Lieu d'exécution	Montants prévisionnel	Imputation
unique	Construction du bloc de maternité	CSI de Par-Par à Kousseri	50 000 000	

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ◆ Installation de chantier ;
- ◆ Les terrassements ;
- ◆ Ouvrages en infrastructure ;
- ◆ Ouvrages en superstructure ;
- ◆ Maçonneries et ravalement ;
- ◆ Charpente - couverture ;
- ◆ Menuiseries métalliques ;
- ◆ Menuiserie bois ;
- ◆ Revêtement ;
- ◆ Electricité ;
- ◆ Plomberie sanitaire ;
- ◆ Peinture ;
- ◆ Aménagement extérieur.

4. PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

5. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, Ministère de la Santé Public, Exercice 2026.

Montant prévisionnel TTC : 50 000 000 (Cinquante Millions) Francs CFA TTC

6. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au Secrétariat Général de la Commune de KOUSSERI dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement à la Recette Municipale de KOUSSERI de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA.

7. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marquées comme telles, devra parvenir sous plis fermé au Secrétariat du Maire de la Commune de KOUSSERI au plus tard le 18 AVR 2026 à 13 heures précises et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 011 /AONO/C-KRI/CIPM/2026 DU 28 MARS 2026, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BLOC DE MATERNITE DE PAR-PAR, DANS LA COMMUNE DE KOUSSERI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel, soit un million (1 000 000) francs CFA, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances. Ladite soumission devra être accompagnée d'une consignation, délivrée par la Caisse de dépôt et de consignation (CDEC).

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement être datée de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

9. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de réunion de la Commune de KOUSSERI le 18 AVR 2026 à 14 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés KOUSSERI en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

10. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures réglementaire ;
- 2) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- 3) Absence de la caution de soumission.
- 4) Absence de récépissé délivré par la CDEC.

b. Offre technique

- 1) Offre technique incomplète ;
- 2) Non-exécution du nombre requis de projets similaires
- 3) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 4) Non-conformité aux spécifications techniques ;
- 5) Absence d'une Attestation de surface financière ;
- 6) N'avoir pas réuni au moins 70% des critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Non-conformité de la soumission au modèle ;
- 2) Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | | |
|---|---------|
| 1) Présentation de l'offre | Oui/Non |
| 2) Les références de l'Entreprise | Oui/Non |
| 3) Le personnel d'encadrement | Oui/Non |
| 4) Le matériel et les équipements essentiels | Oui/Non |
| 5) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet | Oui/Non |

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% seront examinées.

11. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

12. CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel par lot, soit **un million (1 000 000) francs CFA**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

13. DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution est de **quatre-vingt-dix (90) jours**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

14. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont :

- 1- L'Offre Administrative sera jugée conforme ;
- 2- L'Offre Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- L'Offre Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disant.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Maire de KOUSSERI. Tel : 675 21 14 31/695 21 56 73.

16. ACTES DE CORRUPTION

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

KOUSSERI, le 26 MARS 2026.

Le Maire de la Commune de Kousseri
(Maitre d'ouvrage)

Ampliations :

- ARMP/EN (pour insertion au JDM) ;
- Pdt/CIPM-KSRI ;
- DDMAP/LC ;
- Affichage ;
- Chrono/archives.



Isseni Darkadre
Maire de la Commune de Kousseri